



ACYMMO

SARL au capital de 10.000 € - RCS ANNECY 834 503 609

Siège social : 38 avenue du Parmelan 74000 ANNECY

Tél : 04 58 10 10 01 - E-mail : annecy-parmelan@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} mars 2019

Honoraires de transaction sur le prix de vente : (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

| Prix de vente | Honoraires H.T. | Honoraires T.T.C. |
|------------------------|-----------------|-------------------|
| De 0 à 40.000 € | 3.333,33 € | 4.000 € |
| De 40.001 à 60.000 € | 8,33 % | 10,0 % |
| De 60.001 à 80.000 € | 7,5 % | 9,0 % |
| De 80.001 à 100.000 € | 7,08 % | 8,5 % |
| De 100.001 à 120.000 € | 6,67 % | 8,0 % |
| De 120.001 à 140.000 € | 6,25 % | 7,5 % |
| De 140.001 à 160.000 € | 5,83 % | 7,0 % |
| De 160.001 à 180.000 € | 5,42 % | 6,5 % |
| De 180.001 à 300.000 € | 5,0 % | 6,0 % |
| Supérieur à 300.000 € | 4,58 % | 5,5 % |

Ces honoraires sont à la charge du **vendeur**.

Honoraires de rédaction et suivi d'actes (HRA) si le compromis de vente est signé avec le concours de l'agence : Forfait : 200,00 € HT soit **240,00 € TTC** à la charge de l'acquéreur.

Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur – Commerces et Entreprises :

| Prix de vente | Honoraires H.T. | Honoraires T.T.C. |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| Moins de 60.000 € | 5.000 € | 6.000 € |
| De 60 000€ à 150 000 € | 8,33 % | 10,0 % |
| De 150 000€ à 250 000 € | 6,67 % | 8,0 % |
| Au-delà 250 000 € | 5,83 % | 7,0 % |

*Cas particulier :

➔ **honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



ACYMMO

SARL au capital de 10 000 € - RCS ANNECY 834 503 609

Siège social : 38 avenue du Parmelan 74000 ANNECY

Tél : 04 58 10 10 01 - E-mail : annecy-parmelan@laforet.com

Locations – Barème à compter du 1^{er} mars 2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Entremise-négociation** : 240 € TTC à la charge du bailleur.

Honoraires pour les autres baux :

Hors habitation :

240 € TTC partagé par moitié entre le bailleur et le locataire + état des lieux.

Professionnels & Commerciaux :

16% HT du loyer annuel HC, soit 20% TTC à la charge du locataire + Rédaction du bail 550 € TTC soit 458,33 E HT + état des lieux.

Etat des lieux d'entrée :

3 € TTC/m² de surface utile à la charge du locataire et 3 € TTC/m² de surface utile à la charge du bailleur.

Prestations particulières – Barème à compter du 1^{er} mars 2019

Honoraires d'état des lieux :

(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)

3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Honoraires de rédaction d'acte/avenant au bail : 240 € TTC à la charge du locataire.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} octobre 2020

Honoraires de gestion :

De 5% HT des sommes encaissées (loyer + charges) soit 6% TTC à 8,33 % HT des sommes encaissées (loyer + charges) soit 10 % TTC à la charge du bailleur selon pack de service mis en place et consultable en agence.

Les affichettes de notre vitrine sont mises à jour tous les 15 jours.